



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombre de délégués  
en exercice : 55



# DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

-----

SEANCE DU 29 MARS 2021

A la suite d'une convocation en date du 23 mars 2021, les membres composant le Conseil Syndical du Sydème se sont réunis au siège administratif, 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 29 mars 2021-17h sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydème.

✓ Etaient présents : **31**

Mesdames, Messieurs, Roland ROTH, Pierre LANG, Philippe SCHUTZ, Mireille CINQUALBRE, Jean-Claude HEHN, Jean-Paul HILPERT, Jean-Luc JEHIN, Pascal HELFENSTEIN, Hubert BOURING, Bernard CLAVE, Cyrille FETIQUE, Jean-Luc LUTZ, Sylvain NEUGEBAUER, Joël NIEDERLAENDER, Régis GAY, François SCHORUNG, Jean-Jacques WURSTEISEN, Etienne HOFFERT, Gérard THIEL, Hubert BUR, André DUPPRE, Bernard COLBUS, Roselyne DA SOLLER, Ginette MAGRAS, Cathia HEIM, Jean-Claude HUBERT, Joël ROMANG, Serge STEBLER, David SUCK, François GATTI, Pierre THIL, Christian CLEMENT.

✓ Etaient représentés par son suppléant : **2**

Mesdames, Messieurs, Gilbert SCHUH représenté par Madame Eliane JACQUES, Salvatore COSCARELLA est représenté par Monsieur Kurt SCHIRLE.

✓ Excusés : **12**

Mesdames, Messieurs, Alexandre CASSARO, Germain DERUDDER, Sabrina HASSINGER, Claude KLEIN, Chantal PLATTE, Guy BORN, Antoine FRANKE, Emmanuel SCHULER, Didier ZIMNY, Durkut CAN, Luc BALLASSE, Bernard PETRY.

✓ Excusés ayant donné procuration : **8**

Mesdames, Messieurs, Pascal LAUER a donné procuration à Pascal HELFENSTEIN, Jean MEKETYN a donné procuration à Pascal HELFENSTEIN, Dominique LIMBACH a donné procuration à Joël NIEDERLAENDER, Marc SENE a donné procuration à Monsieur Jean-Jacques WURSTEISEN, Jean-Paul TINNES a donné procuration à Christian CLEMENT, Emmanuel THIRY a donné procuration à Monsieur Etienne HOFFERT, Simone RAMSAIER a donné procuration à Monsieur André DUPPRE, Salvatore FIORETTO a donné procuration à François GATTI.

✓ Absent : **1**

Monsieur Roland GLODEN.

-----

## 10. FINANCES

**OBJET : CESSION DU FERRAILLAGE ISSU DU DEMANTELEMENT DES INSTALLATIONS DU CENTRE DE TRI DE SAINTE-FONTAINE**

Le Conseil Syndical,

EXPOSE que suite à la cessation d'exploitation du centre de tri de Sainte-Fontaine, le Sydeme n'envisage plus l'exploitation en régie de l'activité de tri des sacs orange, par conséquent ces installations sont devenues inutiles.

CONSIDERANT que les bâtiments où étaient installés ces systèmes d'exploitation recensent à ce jour de nombreux équipements métalliques qui possèdent une valeur résiduelle sur le marché des matériaux

CONSIDERANT qu'après le lancement d'une consultation, une offre de rachat a été formulée par la société BEHEM et une par la société Louis SAUZER, pour le démontage des installations, ainsi que pour la reprise des matériaux les composant.

CONSIDERANT que l'offre de la société BEHEM est la mieux-disante,

CONSIDERANT que le ferrailleur prendra à sa charge les rotations des bennes de ferraille, qu'il mettra à disposition du Sydeme

Le suivi des tonnages de sortie sera effectué via la bascule du site, et le Sydeme facturera le prestataire mensuellement sur la base de ces relevés.

PROPOSE que les tarifs de reprise soient ajustés mensuellement en se basant sur le prix moyen des matériaux constatés, selon le cours LME (London Metal Exchange) ou FFA (Fédération Française de l'Acier).

Après avoir entendu l'exposé du Président.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Syndical, par :

42 voix pour,  
0 voix contre,  
0 abstentions,

#### Décident

- D'autoriser le Président à vendre les matériaux issus de ce ferrailage à la société BEHEM selon les prix suivants :
- Démontage des installations : reprise de la ferraille au tarif de 170 € HT la tonne (tarif mars 2021).
- Reprise des bennes :
- les bennes sans système hydraulique au tarif de 170€ HT la tonne,
- les bennes avec système hydraulique au tarif de 150€ HT la tonne.
- De dire que la recette correspondante sera inscrite à l'article 778 du budget principal.

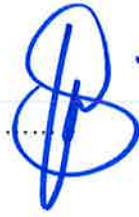
**La délibération est adoptée à l'unanimité**

Fait à MORSBACH, le 29 mars 2021

Roland ROTH,  
Président



Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT  
Compte tenu de l'affichage du compte-rendu de la délibération, le...1.4. AVR. 2021.....  
Et de la transmission en Sous-Préfecture le ...1.4. AVR. 2021.....



Président de  
MAYENNE COMMUNALES  
15 AVR. 2021  
COUVERTURE

